

UN1TÉ

RENFORT G7 ÉVIAN

**INDEMNITÉ D'ABSENCE MISSIONNELLE
LES PTS INCLUS !**



UN1TÉ obtient la publication d'un arrêté introduisant l'I.A.M. pour le prochain renfort à ÉVIAN.



Les agents PTS en renfort sur cet évènement percevront cette indemnité au regard du décret n° 2024-379 du 25 avril 2024

LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION SONT :

- **Effectuer une mission de renfort temporaire ;**
- **Être engagé en dehors de sa résidence administrative ;**
- **L'absence doit entraîner une absence d'au moins 4 nuitées consécutives.**

Suivez-nous



UN1TÉ, toujours à vos côtés.



UN1TÉ.MI
LA RÉDACTION DES ÉVÉNEMENTS FOCUS OFFICIELLE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
07/05/2026